

**TROPHEE BERNARD LACAZE
LES 100 MILLES DE PORT CAMARGUE
les 31 Aout et 1^{er} Septembre 2024**

à Port Camargue

**Autorité Organisatrice : Société Nautique Grau du Roi / Port Camargue
Grade 5A**

Instructions de Course

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),
- 1.2 L'annexe T, (pénalité post course et conciliation) s'appliquera.
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

Heures du coucher du soleil le 31 Aout : **21 h 09**

et du lever du soleil le 01 Septembre : **7 h 06**

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront diffusés sur le site <https://www.sngrpc.com/100-mn-bernard-lacaze/> et affichés sur le tableau officiel d'information situé à l'entrée de la SNGRPC.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera diffusée et affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée de la SNGRPC.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

5 PROGRAMME DE LA COURSE

- 5.1. La course est prévue selon le programme ci-après :

A partir du Samedi 24 Aout 2024

Accueil possible des bateaux au port. Joindre le club ou la capitainerie.

Vendredi 30 Aout 2024 : Contrôles de sécurité sur RDV de 14 à 18 h

Samedi 31 Aout 2024 :

8.30 h. Accueil des bateaux et contrôles de sécurité sur RDV

9.30 h. Briefing

10.30 h. Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 1^{er} Septembre 2024 :

vers 16 h Proclamation des résultats et remise des prix

- 5.2 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Les classes autorisées à courir sont : tous les bateaux des classes A, B, C, D, R1, R2, R3, L et X du système à handicap Osiris Habitable d'une longueur minimale de 6.01 m.

Ils constituent une seule classe dont le pavillon de classe sera une flamme jaune.

Les concurrents en course devront arborer le pavillon jaune dans leur pataras.

7 ZONES DE COURSE

La zone de course englobe l'ensemble du triangle limité à l'ouest par la bouée de Gruissan et à l'est par le phare du Planier et Port Camargue.

8 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera précisé lors du briefing.

- 8.1 Les parcours possibles sont les suivants :

N° 1 : Port Camargue – Cardinale Sud de Brescou à laisser à bâbord – Cardinale Ouest de Beauduc à laisser à bâbord - Port Camargue.

N° 1 bis : Port Camargue – Cardinale ouest de Beauduc à laisser à tribord, Cardinale sud de Brescou à laisser à tribord – Port Camargue

N° 2: Port Camargue – Cardinale Nord parc à huitre de Gruissan à laisser à bâbord – Port Camargue .

N° 3 : Port Camargue – Marque spéciale au nord du Planier à contourner à tribord – Port Camargue.



N° 4 : Port Camargue – Zone conchylicole de Frontignan à laisser à bâbord, Bouée d'eau saine de Sète, à laisser à Bâbord, Cardinale sud de l'Espiguette à bâbord - Port Camargue à bâbord + 2^{ème} tour / Arrivée.

Le comité de course en fonction des conditions météo pourra construire un parcours sur les marques existantes dans la zone définie.

- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course confirmera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
84. [DP] Tous les bateaux devront compléter la feuille de course et la rendre en tant qu'émargement arrivée avant l'heure limite du dépôt des réclamations.

9 MARQUES

Départ Port Camargue (bouée cylindrique rouge) : 1/4 mille dans le nord de la sortie du port

Cardinale Sud Brescou : 43° 15' 465 N – 3° 30' 035 E

Cardinale Nord zone conchylicole de Gruissan : 43° 06' 448 N – 3° 08' 781 E

Cardinal Ouest de Beauduc : 43° 21' 96 N – 004° 31' 7 E

Marque spéciale au Nord du Planier : 43° 12, 152 N – 5° 13, 756' E

Zone conchylicole de Frontignan : Card N: 43° 28' 182 N – 3° 53' 894 E

Card W: 43° 26,930 N – 3° 50,876 E

Card S: 43° 26,219 N - 3° 51,352 E

Card E: 43° 27, 471 N- 3° 54,503E

Bouée eaux saines de Sète : 43° 18' 641 N – 3° 50' 075 E

Cardinale ouest de l'Espiguette : 43° 29' 148 N – 4° 06' 331 E

Arrivée bouée rouge à ¼ de mille à l'ouest du feu vert entrée du Port, située approximativement en 43°31' 280 N – 4°07' 200 E

Les bouées cardinales ne sont pas marques de parcours si elles n'apparaissent pas dans la description d'un parcours.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES ET ZONES INTERDITES A LA NAVIGATION

10.1 Les zones considérées comme des obstacles sont les bancs de sables dans le sud de la cardinale Nord et les zones conchylicoles de Sète, Agde et Gruissan et toutes zones interdites à la navigation.

10.2 Ferme pilote d'éoliennes flottantes Provence Grand Large.

Navigation interdite dans la zone dite « zone 1 » délimitée par les points géographiques suivants :

A 43°12,389'N - 004°48,094'E

B 43°12,087'N - 004 °48,708'E

C 43°10,621'N - 004°47,368'E

D 43°10,924'N - 004°46,755'E



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

IC Trophée Bernard Lacaze 2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 60 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre la bouée Arrivée et le feu vert d'entrée du Port à franchir dans le sens du parcours. Les concurrents devront prévenir le comité par VHF 30 minutes avant l'estimation de leur heure de passage de ligne. Ils devront faire apparaître leur heure GPS d'arrivée sur la feuille de route fournie.

13. SYSTEME DE PENALITE

- 13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 13.3 Un concurrent acceptant une pénalité post course (PPC) selon l'annexe T, pour une infraction reconnue à une règle du chapitre 2 ou sur la règle 31 et non réparée selon la RCV 44.1, verra son score d'arrivée majoré de 30 % du nombre des inscrits, sans pouvoir dépasser le score de DSQ.
- 13.4 Toute autre infraction faisant l'objet d'une réclamation pourra être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 5 % du nombre des inscrits à la disqualification.

14. TEMPS CIBLES ET TEMPS LIMITES

- 14.1 Temps limite du dernier bateau pour finir est Dimanche 1 Septembre à 15 heures

15. CONCILIATIONS, RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 15.1 Les demandes de pénalités post course et de conciliations seront traitées dès que possible en présence du conciliateur et des concurrents concernés. Cette procédure se ferme dès le début de l'instruction des réclamations.
- 15.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est à la SNGRPC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 15.3 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau à fini la course
- 15.4 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 15.5 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16. CLASSEMENT

- 16.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de une.
- 16.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 16.3 Si plus de 5 bateaux courent en duo ou en solo, ou si plus de 5 bateaux de la même classe et de même rating courent, il pourra être établi un classement séparé. Suivant le nombre de bateaux en équipage il pourra être créé 2 groupes.
La division de la flotte sera faite et diffusée avant le départ de la course

17. [DP]REGLES DE SECURITE

- 17.1 Un élargement départ sera effectué au briefing. L'élargement arrivée correspondra à la remise de la feuille de route à l'arrivée du concurrent
- 17.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 17.3 Le canal VHF utilisé en course est le **77**, ou 72 en cas d'occupation du 77
- 17.4 **Il est demandé aux skippers navigants en solitaire de porter un gilet de sauvetage 150 N. tout au long de la course, de disposer d'un flash light, d'une balise personnelle sur le gilet et d'une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet.**

18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 18.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 18.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

19. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 19.1 Voir paragraphe 5 pour prise de RDV des contrôles de sécurité.
- 19.2 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 19.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure du signal d'avertissement de la course.

20. PUBLICITE

Les bateaux portant des publicités devront être en conformité avec le code World Sailing

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon SNGRPC.

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS (sans objet)

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION (sans objet.).

25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU (sans objet)

26. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'organisateur.

27. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Composition du corps arbitral

Président du comité de course :

Denis REYNAUD

Président du comité du jury :

Alain GOUJON

Comité technique

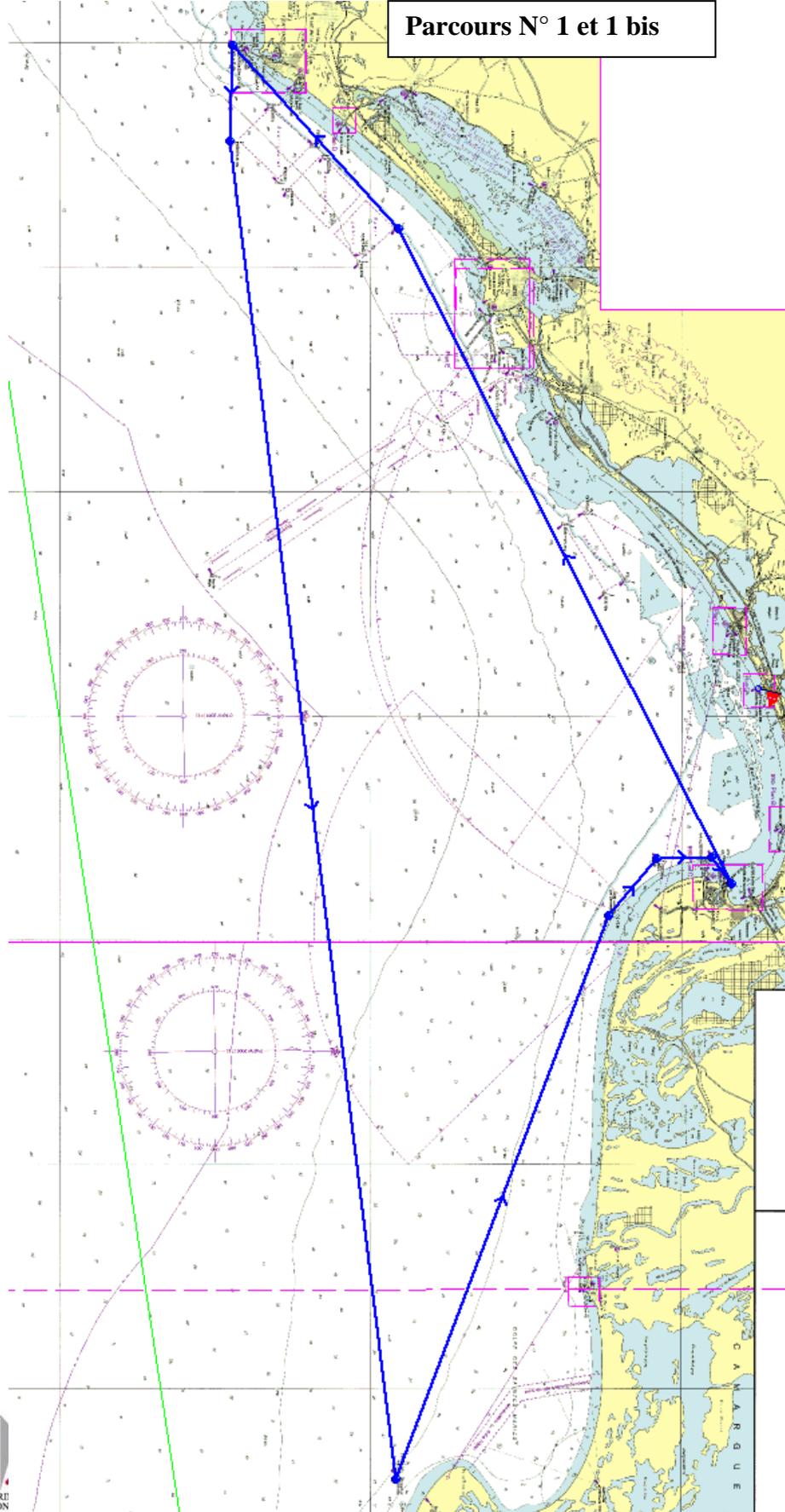
Guy VALENTIN

Commissaire aux résultats :

Marie-Line LOIRY-VALENTIN



Parcours N° 1 et 1 bis



PARTENAIRE OFFICIEL



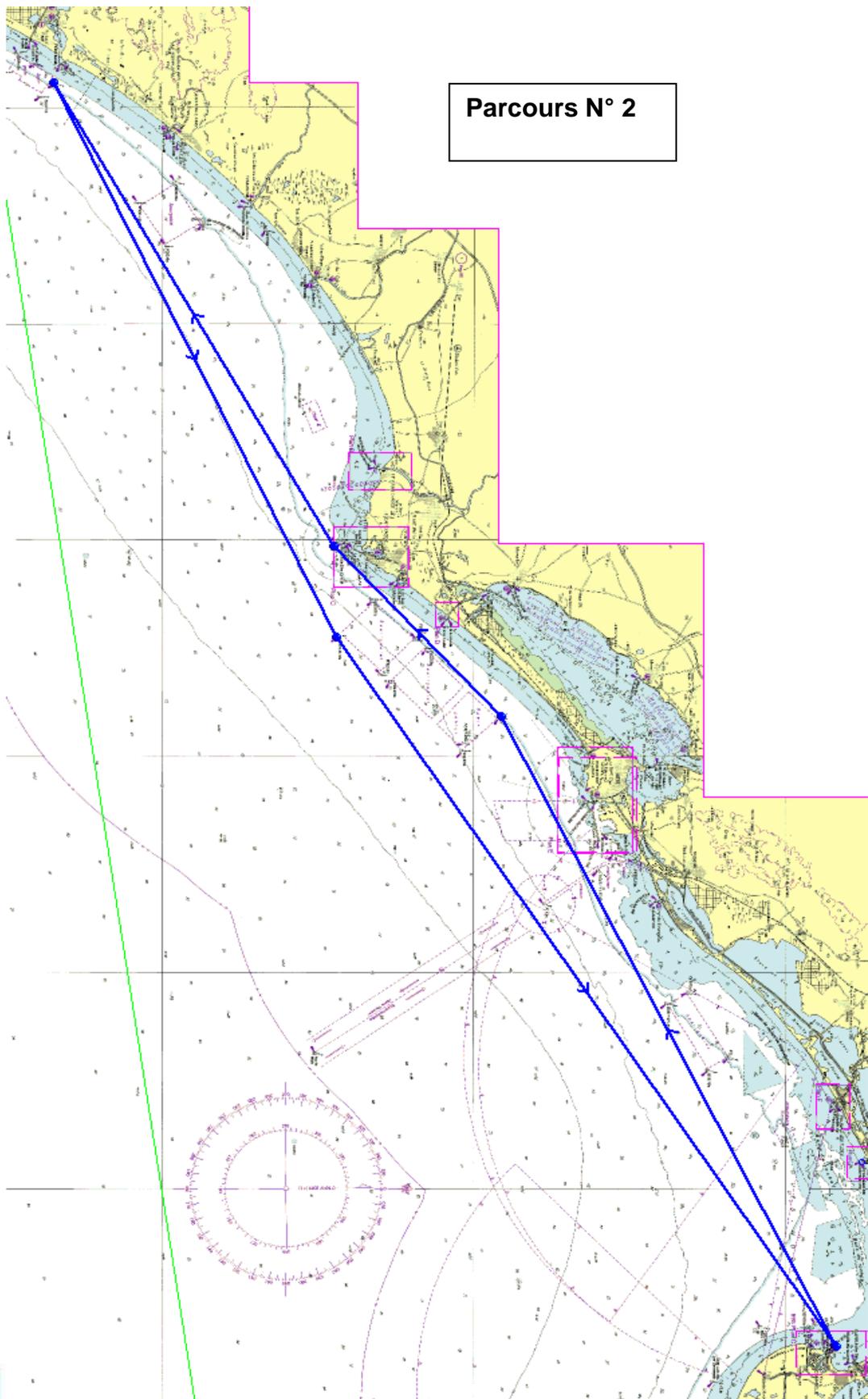
PARTENAIRE FÉDÉRAL

CAÏSE DE VOILE
11on 75015 Paris
www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



Parcours N° 2



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

IC Trophée Bernard Lacaze 2024

VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72



Parcours N° 3



PARTENAIRE OFFICIEL



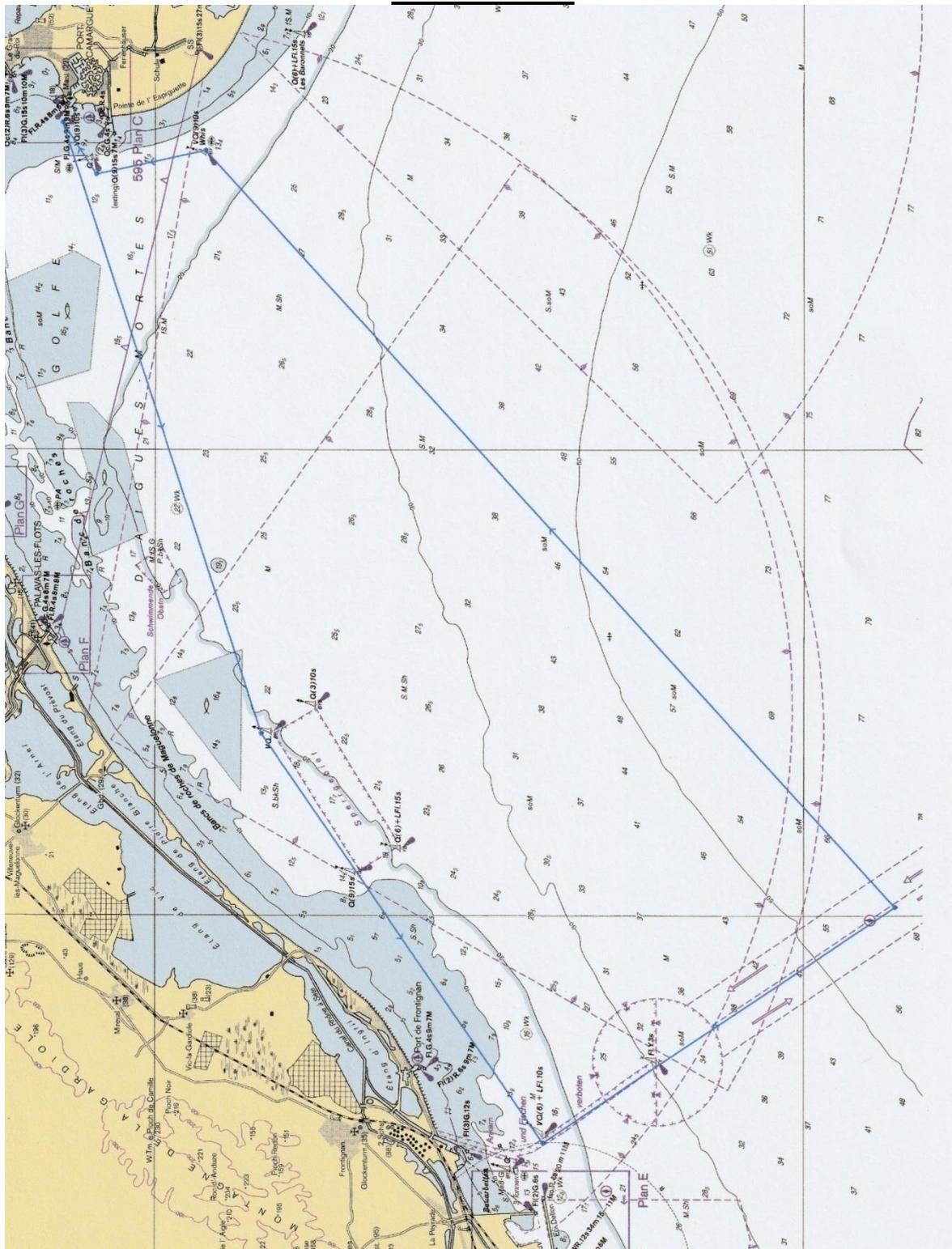
PARTENAIRE FÉDÉRAL

IC Trophée Bernard Lacaze 2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Parcours N° 4





FEUILLE DE ROUTE

à remettre au comité de course , au jury ou au secrétariat
en tant qu'émargement d'arrivée
avant l'heure limite du dépôt des réclamations

Voilier :

Skipper :

N° de Voile :

<u>Marques</u>	<u>Heures de passage</u>
Port Camargue Départ	
Passage Cardinal sud de Frontignan	
Passage Brescou	
Passage Gruissan ou Planier	
Passage Beauduc	
Port Camargue Arrivée	



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

IC Trophée Bernard Lacaze 2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72